BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2115

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES

Ventes et cessions

821 709 532 RCS Valenciennes.
SAS LEA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 26, rue Mirabeau, 59156 Lourches.
Précédent propriétaire : 821 709 532 RCS Valenciennes. **SAS LEA.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : LENA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 26 rue Mirabeau 59156 Lourches Capital : 4800000.00 EUR Numéro unique d'identification : 949521777 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Société absorbee : SAS LEA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 26 rue Mirabeau 59156 Lourches Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 821709532 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2834904.00 EUR - passif de 852904.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : est de QUATRE (4) actions de la société LENA pour UNE (1) action de la société SAS LEA. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la société SAS LEA, la société LENA procédera à une augmentation de son capital social d'un montant d'un million neuf cent vingt mille euros (1.920.000 euros), par création de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingts euros (480 euros) chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société absorbée par application de la parité d'échange. Le capital de la société absorbée sera ainsi porté à six millions sept cent vingt mille euros (6.720.000 euros). La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société SAS LEA (1.982.000 euros) et le montant nominal des actions à créer par la société LENA (1.920.000 euros), à savoir, la somme de SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (62.000 euros), constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société LENA sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et au plus tard le 30 septembre 2026. La société LEA sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et la société LENA sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société SAS LEA, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de trente jours à compter de la parution de l'avis conformément aux dispositions de l'article R.236-8 du Code de commerce. Date du projet commun de fusion :

19.03.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société LENA : 20.03.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes). Pour la société SAS LEA : 20.03.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes)..

